

PROGRAMME DETAILLE PERMIS AM

❖ Objectif :

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule à moteur de cylindrée inférieure à 50 cm³.

❖ Conditions requises pour l'inscription :

- Avoir 14 ans (option 2 roues)
- Avoir 16 ans (option quadricycle)
- Avoir passé l'ASSR 1 ou l'ASR.
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France

❖ Durée de la formation :

Obligation légale : 2H de formation théorique et 5 h de formation pratique.

❖ Programme :

La formation s'organise autour de 3 thèmes d'enseignements suivants :

Formation pratique hors circulation/ en circulation/ sensibilisation aux risques

- La formation pratique hors circulation doit permettre l'acquisition des compétences et connaissances suivantes :

Equipements indispensables

Connaissance des principaux organes du véhicule

Maîtrise technique du véhicule hors circulation

- La formation en circulation doit permettre de connaître

L'utilité et le respect des règles, de l'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers, des facteurs et de la prise de conscience des risques

- Sensibilisation aux risques :

Risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux accidents les caractéristiques les impliquant/ la vitesse et ses conséquences/ le comportement du conducteur...